



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Rapport annuel 2013



Qu'est-ce que l'UIP ?

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Elle œuvre à la préservation de la paix et à la démocratisation de la vie politique par le dialogue et l'action.

Seule organisation internationale qui réunisse les parlements nationaux du monde, l'UIP sert la démocratie et la paix.

Avec des effectifs toujours renouvelés d'environ 47 000 parlementaires, représentant les citoyens du monde entier, l'UIP prend en permanence le pouls de la démocratie.

L'UIP est un organisme indépendant et autonome, essentiellement financé par ses Membres. Elle compte actuellement 163 parlements nationaux et 10 Membres associés, qui sont des organisations parlementaires régionales.

Fondée en 1889, l'UIP s'apprête à célébrer son 125ème anniversaire en 2014. Pourtant, elle ne cesse de se développer, ce qui est le signe d'un monde en demande de démocratie.

Table des matières

Avant-propos : 2013 – Pour la démocratie. Pour tous.	5
Assemblées de l’UIP : relever hardiment les défis mondiaux	6
Un nouveau forum pour les jeunes parlementaires	9
Promouvoir la paix et la réconciliation dans un monde de turbulences	10
Entretenir la dynamique de la démocratie	12
Construire des parlements démocratiques	13
Pas de démocratie sans droits de l’homme	14
En première ligne pour les droits des enfants	16
L’UIP : une institution soucieuse d’égalité entre hommes et femmes	17
Représentation des femmes au parlement : des progrès timides	18
Faire progresser les parlements sensibles au genre	19
Pas d’égalité sans élimination des violences à l’égard des femmes	20
Approfondissement de la relation avec l’ONU	21
Priorité au développement durable	23
Une percée sur le front du commerce	25
Soutien à l’action en faveur de la santé de la mère et de l’enfant	26
Le combat continue face au VIH et au sida	27
L’UIP en bref	28
Résultats financiers	34



Anders B. Johnsson,
Secrétaire général de l'UIP,
à la 129ème Assemblée de
l'UIP à Genève. © UIP
(G. Fortunato), 2013

SECRETARY
INTER-PARL

2013 – Pour la démocratie. Pour tous.

Les guerres et les conflits ont marqué de leur empreinte le programme de travail de l'UIP tout au long de l'année 2013. Les Membres se sont penchés sur les violences en Syrie et sur leurs conséquences humanitaires, ils ont condamné les attentats terroristes au Kenya et ailleurs et se sont élevés contre les tentatives de renverser des parlements et des gouvernements élus.

Nous nous sommes également efforcés de prévenir des conflits et des désastres. Ainsi, le programme de travail de nos Membres a porté notamment sur le désarmement et la non-prolifération, la réconciliation politique, les catastrophes naturelles, le développement durable et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Avec le soutien de nos Membres, nous avons apporté une assistance pratique à de nombreux parlements, aidant à la mise en place d'institutions plus démocratiques. Notre organisation s'est attachée à donner une dimension parlementaire au travail des Nations Unies et a préparé le terrain pour que les parlements – et elle-même – apportent véritablement leur pierre au programme de développement durable que l'Organisation des Nations Unies est en train de définir pour l'après-2015.

En 2013, nos Membres ont continué à édifier une UIP universelle, dynamique, efficace, capable de servir la culture, les valeurs et les institutions démocratiques. Ils ont également amélioré les Assemblées de l'UIP et adopté un nouveau logo conférant à l'Organisation une nouvelle identité visuelle.

Au moment où l'UIP se prépare à célébrer son 125^{ème} anniversaire, ses Membres peuvent être fiers d'elle. Non seulement de ses nombreuses réussites mais aussi des contributions essentielles qu'elle peut apporter à l'édification d'un monde plus égalitaire, plus prospère et pacifique. A chaque pas qu'elle fait, notre Organisation met en avant la démocratie et défend les valeurs qui la sous-tendent.

Le dialogue et les négociations auxquelles donnent lieu les Assemblées de l'UIP sont au cœur de la démocratie, tout autant que l'égalité entre hommes et femmes et la parité dans la vie politique. Les droits de l'homme sont aussi essentiels à la démocratie que la gouvernance démocratique l'est au développement durable.

Le travail effectué par l'UIP pour combler le déficit démocratique dans les relations internationales est, en soi, une pierre apportée à l'édifice de la démocratie. Celle-ci est au cœur de la Stratégie de l'UIP pour 2012 – 2017. Il n'est donc pas étonnant qu'elle figure dans le message institutionnel qui accompagne le logo de notre Organisation.

L'UIP, à 125 ans, est une organisation pour la démocratie, pour tous.



Anders B. Johansson
Secrétaire général



Assemblées de l'UIP : relever hardiment les défis mondiaux

Les gouvernements, à eux seuls, ne peuvent résoudre les grands problèmes qui se posent aujourd'hui au monde. Or, les Assemblées de l'UIP, seuls lieux de rencontre mondiaux pour les parlements et parlementaires nationaux qui représentent la volonté des citoyens, ont été et demeurent un lieu privilégié pour chercher des solutions aux problèmes qui menacent la paix, la démocratie, les droits de l'homme et le développement, aujourd'hui comme demain.

La 128^{ème} et la 129^{ème} Assemblées qui ont eu lieu à Quito et à Genève en 2013 n'ont pas fait exception. Chacun avait présentes à l'esprit les conséquences tragiques du conflit syrien sur les populations, ce qui s'est traduit dans les décisions prises à ces deux réunions.

Jigme Zangpo, Président de l'Assemblée nationale du Bhoutan, prend la parole au moment où le Bhoutan devient pour la première fois membre de l'UIP. © UIP (G. Fortunato), 2013

A Quito, nos Membres se sont penchés sur les aspects sécuritaire et humanitaire de la crise syrienne. Ils ont demandé qu'il soit immédiatement mis fin aux violences dans ce pays et ont engagé les donateurs et la communauté internationale dans son ensemble à apporter d'urgence soutien humanitaire, aide et protection aux millions de réfugiés et de personnes déplacées par ce conflit.

Le Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire a, ensuite, organisé une mission de trois jours en Jordanie, en juin, afin d'examiner la situation humanitaire sur le terrain, notamment celle des femmes et des enfants. Il a pu se rendre compte par lui-même des souffrances des réfugiés syriens dans les camps et les centres urbains, ainsi que du fardeau qu'un si grand nombre de réfugiés représente pour la Jordanie elle-même. Son rapport a conduit l'UIP à lancer un appel mondial à l'aide pour répondre aux besoins humanitaires.

L'Assemblée de Genève a donné suite à ces efforts. Une audition du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur l'aggravation de la crise des réfugiés syriens, l'adoption d'une résolution sur la destruction des armes chimiques et l'interdiction de leur emploi, particulièrement pertinente après

l'attaque chimique qui a fait des centaines de morts en Syrie, ont permis de garder cette crise humanitaire, la plus grave de notre époque, au centre de l'attention parlementaire.

La résolution adoptée par l'Assemblée de Quito sur la responsabilité des Etats de protéger les populations des génocides, des épurations ethniques, des crimes de guerre et crimes contre l'humanité et d'empêcher ces atrocités, propose aux parlements une panoplie de mesures susceptibles de protéger la vie des civils. Elle est actuellement suivie au niveau national d'activités visant à encourager les Membres à revoir leur législation sur diverses questions connexes, de manière à mieux protéger les civils.

Si elles ont accordé la priorité aux conflits, les Assemblées de 2013 ont aussi abordé de nombreuses questions sociales et politiques. La résolution de Quito sur l'utilisation des médias, notamment des médias sociaux, pour favoriser la participation citoyenne et la démocratie s'est accompagnée du [Guide des médias sociaux](#) à l'intention des parlements. A l'instar de la résolution, ce guide invite les parlements à faire un usage accru des réseaux sociaux, donnant des conseils pratiques pour les intégrer dans leurs stratégies de communication avec les citoyens. Cet ouvrage permet également aux parle-



Le Président de l'UIP, Abdelwahad Radi, a condamné le terrorisme sous toutes ses formes dans une déclaration officielle à la 129^{ème} Assemblée.
© UIP (G. Fortunato), 2013

ments qui ont accompli cette révolution de faire des évaluations. D'ailleurs les médias sociaux sont un atout pour l'UIP elle-même puisqu'elle s'en sert pour diffuser en temps réel informations et images sur ses Assemblées, notamment par le biais de Twitter et de Flickr.

Les Assemblées ont aussi débattu des sujets suivants : droits des enfants et des personnes handicapées, obligation de rendre compte sur la santé des femmes et des enfants, légalisation des drogues, déplacements de populations, gouvernance démocratique dans le développement durable et emprise des partis politiques sur les parlementaires.

Pendant l'année 2013, une réforme importante des Assemblées de l'UIP a été mise en œuvre afin de rendre plus

efficaces les commissions permanentes et leurs bureaux. Selon les nouvelles règles en matière de représentation, les bureaux doivent compter au moins 30 pour cent de femmes et d'hommes, et ils ont été élargis de manière à rester opérationnels toute l'année. Ils pourront désormais effectuer des missions sur le terrain, commander des rapports thématiques et ils assureront le suivi de la mise en œuvre des résolutions de l'UIP.

Comme toujours, les Assemblées ont donné à nos Membres l'occasion de confronter officiellement et officieusement leurs expériences et de s'instruire au contact les uns des autres sur les questions qui définissent le monde d'aujourd'hui et celui des générations à venir.



La parlementaire suédoise Ulrika Karlsson, membre du Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, rencontre des enfants syriens dans le camp de réfugiés de Zaatari en Jordanie. © UIP (K. Jabre), 2013



Un nouveau forum pour les jeunes parlementaires

L'UIP, telle que la reflètent nos Assemblées, est en pleine mutation. Tout d'abord, elle rajeunit. Les jeunes parlementaires sont de plus en plus nombreux à participer aux Assemblées. Ils apportent vitalité et idées neuves aux débats. Leur contribution au travail de l'UIP est désormais institutionnalisée.

A Quito, les organes directeurs de l'UIP ont approuvé une proposition portant création du Forum des jeunes parlementaires. Cette enceinte contribuera à la réalisation globale de la stratégie de l'UIP, renforcera la présence des jeunes parlementaires aux Assemblées, permettra à l'UIP de tenir compte du point de vue des jeunes générations dans son travail, de suivre de près l'application de la résolution adoptée par l'UIP en 2010 sur [la participation des jeunes au processus démocratique](#) et de lui donner pleinement effet.

Le Forum renforcera aussi la participation et l'engagement des jeunes au Parlement par des actions de sensibilisation et une assistance technique, et jettera des ponts entre l'UIP et les organisations de jeunes.

Il s'est officiellement réuni, pour la première fois, lors de l'Assemblée de Genève en octobre. Plus de 50 jeunes législateurs du monde entier étaient présents et les femmes étaient presque aussi nombreuses que les hommes.

Ensemble, ils ont défini des règles régissant l'adhésion à leur forum, sa structure, son fonctionnement et ses méthodes de travail. Ils ont également commencé à dresser des plans pour un futur programme de travail dont le financement a pu être inscrit au budget de 2014 grâce à une généreuse contribution volontaire.

[Le parlementaire néerlandais Klaas Dijkhoff inaugure le Forum des jeunes parlementaires à la 128^{ème} Assemblée à Quito. © Parlement de l'Équateur, 2013](#)



Le Président du Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient, Lord Judd (Royaume-Uni), informe les Membres de l'UIP des résultats des missions effectuées en Israël, à Gaza et en Cisjordanie en 2013.
© UIP (G. Fortunato), 2013

Promouvoir la paix et la réconciliation dans un monde de turbulences

L'UIP part du principe que les conflits et les différends, dans la société comme entre pays, doivent être résolus par le dialogue politique. Cela implique des politiques fondées sur le respect des différences. Il n'est qu'à considérer les drames, si nombreux dans notre monde d'aujourd'hui et d'hier, pour se convaincre de l'importance capitale de la pluralité politique et du dialogue pour la paix et la sécurité.

Porteur de la voix des citoyens par le biais de représentants élus, le Parlement doit être au cœur de la réconciliation et de la consolidation de la paix. Or, dans la plupart des pays qui sortent d'un conflit ou qui sont en transition vers la démocra-

tie, le Parlement se trouve démuné, sans ressources ni expérience, face aux redoutables tâches qui l'attendent. C'est dire combien le soutien de l'UIP est précieux pour ces parlements.

Lors d'une conférence sur la paix et la réconciliation organisée par le Parlement de la Côte d'Ivoire et l'UIP en octobre 2013, les parlementaires d'Afrique de l'Ouest se sont engagés à s'impliquer davantage et de façon plus stratégique dans les situations d'après-conflit, afin de rompre le cercle vicieux de la violence et de l'instabilité dans lequel la région semble être enfermée depuis quelques années. Cela passe par la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

Une mission de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies en Côte d'Ivoire a également examiné la manière dont le Parlement ivoirien pourrait coopérer plus étroitement avec les équipes des Nations Unies dans ce pays afin de servir la réconciliation et une paix durable dans ce pays déchiré par un conflit depuis 1999.

Les parlements de l'Afrique de l'Ouest se sont engagés en 2013 à s'investir davantage pour rompre le cercle vicieux de la violence dans la région et mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.
© OIM/N. Danziger, 2009

Au Moyen-Orient, voilà plus de cinquante ans que la paix semble insaisissable. Le Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient a reçu mandat de suivre les efforts de paix et de faire rapport sur ce sujet. Depuis quelques années, il s'efforce aussi de faciliter le dialogue direct entre parlementaires israéliens et palestiniens qui, s'ils n'auront pas à négocier un accord de paix, seront amenés un jour ou l'autre à en approuver un.

Début 2013, le Comité a dépêché plusieurs missions à Gaza, en Cisjordanie et en Israël. Partout, ses membres ont essayé de dialoguer avec toutes les forces politiques représentées dans les parlements israélien et palestinien. Le Président du Comité est retourné dans la région pour des réunions supplémentaires avec le Président récemment élu de la Knesset en Israël, le Président palestinien et d'autres dirigeants politiques.

A l'Assemblée de Genève, les deux parties ont discuté des perspectives et le Comité a proposé des thèmes de dialogue sur des questions d'intérêt commun.

La tourmente politique qui souffle sur les Maldives, et qui a alimenté des attaques contre le mandat parlementaire, a poussé l'UIP à envoyer en novembre une mission dans ce pays insulaire de l'océan Indien. Il fallait, en effet, sortir d'urgence de l'impasse politique et progresser sur les cas de violations des droits de l'homme dont des parlementaires ont été victimes.

Au niveau mondial, les Membres de l'UIP ont continué à accorder la priorité à la question du désarmement et de la non-prolifération. Ils ont débattu des moyens d'accélérer la mise en œuvre du nouveau Traité sur le commerce des armes lors de l'Assemblée de Genève, où ils se sont également penchés, de manière officielle, sur la contribution des parlements à l'instauration d'un monde débarrassé du nucléaire. A cette fin, le [Guide sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires](#), que l'UIP avait publié en 2012, a été traduit en espagnol et en russe.





Entretenir la dynamique de la démocratie

Le Parlement doit être fort et dynamique parce qu'il est la seule institution nationale qui représente la volonté de toute la population. Il est le moteur du progrès démocratique. C'est pourquoi l'UIP s'attache à le soigner, à le renforcer et à le rendre plus efficace.

En 2013, l'UIP a, à maintes reprises, pris la défense de parlements. Elle a suivi de près ceux de l'Égypte, d'Haïti, des Maldives et de la République centrafricaine, entre autres. Elle a envoyé des missions en Égypte et aux Maldives en cours d'année et avait commencé à dresser des plans pour une mission à Haïti en fin d'année.

Les conflits politiques qui sévissent dans ces pays et bien d'autres rappellent, s'il en était besoin, l'importance du message de la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre – "Faire entendre les voix de la démocratie". Pour l'UIP, une opposition politique active, capable de parler et de se réunir librement est un signe de bonne santé et non une menace pour la démocratie. Quarante parlements se sont joints à l'UIP pour célébrer la [Journée internationale de la démocratie](#) sans compter de nombreux gouvernements et organisations, notamment de la société civile.

La violence en Somalie continue de faire des victimes, comme le parlementaire Feisal Warsame Mohamed, mort en décembre.
© Reuters/F. Omar, 2013

Aung San Suu Kyi, parlementaire du Myanmar et chef de la Ligue nationale pour la démocratie, rencontre le Secrétaire général de l'UIP, Anders B. Johnsson, et son équipe. L'UIP a continué de soutenir le parlement de ce pays, en transition vers la démocratie. © Parlement du Myanmar, 2013

Construire des parlements démocratiques

Les nombreuses réunions organisées par l'UIP chaque année offrent aux parlementaires la possibilité d'établir des réseaux, d'échanger et d'apprendre au contact les uns des autres. Ces activités sont complétées par des conseils pratiques et concrets, des orientations et une assistance technique permettant aux parlements de mieux légiférer et de contrôler plus efficacement l'action des gouvernements.

Au cours de l'année, l'UIP a poursuivi son travail de définition de principes et de normes pour les parlements, commencé en 1997 avec l'adoption de l'importante [Déclaration universelle sur la démocratie](#). Cette déclaration a été suivie d'autres ouvrages également salués, tels que « [Parlements et démocratie au vingt-et-unième siècle : guide des bonnes pratiques](#) » et les [outils d'auto-évaluation à l'intention des parlements](#) qui les aident à repérer leurs forces et leurs faiblesses institutionnelles.

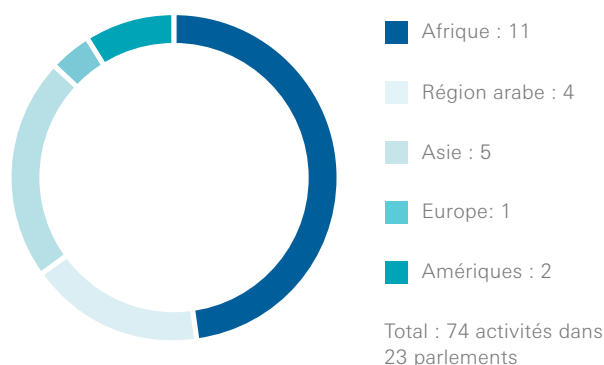
Dans le prolongement de ce travail, l'UIP a entrepris de définir un ensemble d'indicateurs communs pour parlements démocratiques. Ces indicateurs se veulent un outil pratique qui aide les parlements dans leur planification stratégique, notamment à prendre conscience de leurs points forts et de leurs points faibles, à fixer des objectifs pour leur développement et à mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de leurs objectifs. Ils seront enfin utiles aux organisations de la société civile qui collaborent avec les parlements, à celles qui leur apportent une assistance technique et aux donateurs désireux de renforcer l'institution parlementaire.

Avec ses partenaires, l'UIP a par ailleurs commencé à définir un ensemble de principes communs pour l'aide au développement des parlements. Le but est de rendre cette assistance plus efficace et coordonnée. Une première réunion de planification, tenue au Siège de l'UIP en octobre, a rassemblé des représentants d'une trentaine de parlements, d'organisations et de donateurs travaillant dans ce domaine. Ces principes pourront être approuvés par les organismes apportant une assistance technique, les donateurs et les parlements.

L'outil de développement de l'UIP s'inspire des bonnes pratiques recensées par les parlements. Il puise dans le savoir-faire des parlements nationaux, de leurs membres et de leur personnel qui mettent leur expérience à disposition par le truchement de l'UIP, sans oublier le personnel de l'Organisation elle-même. Toute l'assistance fournie par l'UIP part du principe que chaque parlement doit être maître de son propre développement.

Dans les deux années qui ont suivi le lancement de sa nouvelle Stratégie, l'UIP a mené à bien 126 projets de soutien

Activités visant à renforcer 23 parlements en 2013



visant à renforcer les parlements de 30 pays. La priorité en matière d'assistance a été accordée essentiellement aux pays sortant d'un conflit ou en transition vers la démocratie.

Au Myanmar, où l'UIP poursuit la mise en œuvre de son programme d'assistance au Parlement, 88 ateliers ont été organisés au profit de 1 740 participants sur divers sujets : services de bibliothèque et de recherche, TIC, gestion de l'information parlementaire, ainsi que des cours d'anglais et des stages de gestion.

D'autres parlements, comme ceux du Bangladesh, de l'Égypte, du Nigéria, du Pérou et du Soudan du Sud, ont bénéficié de stages pour renforcer leurs compétences en communication et leur participation aux affaires internationales, d'un soutien aux études sur les relations avec les électeurs et sur les systèmes de pétition, d'une aide à la formulation d'une nouvelle loi sur les élections législatives et à l'évaluation de la modernisation du Parlement.

Globalement, en 2013, l'UIP a fourni une aide aux parlements des pays suivants : Bangladesh, Burundi, Côte d'Ivoire, Égypte, Emirats arabes unis, Gabon, Kenya, Libye, Malawi, Maldives, Mali, Myanmar, Nigéria, Pakistan, Palaos, Palestine, Pérou, République démocratique du Congo, Samoa, Soudan du Sud, Tanzanie, Togo et Turquie.





Pas de démocratie sans droits de l'homme

Parlements et parlementaires sont absolument indispensables à la protection des droits de l'homme. Ils transposent le cadre international des droits de l'homme et les obligations souscrites en la matière par les Etats dans des lois nationales. Ils veillent à leur respect par le contrôle parlementaire qu'ils exercent et par l'affectation de ressources budgétaires suffisantes.

L'UIP aide les parlements à assumer ces responsabilités en protégeant les droits de celles et ceux qui sont chargés de la protection de chacun : les parlementaires. Elle veille également à ce que les parlementaires aient les compétences et le savoir-faire nécessaires pour s'acquitter de cette tâche.

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires est en première ligne dans l'action menée par l'UIP pour faire respecter les droits fondamentaux des parlementaires. Il a défendu des milliers de députés depuis sa création en 1976. En 2013, il était saisi de cas concernant près de 270 parlementaires dans 41 pays.

Parallèlement, il a mis en œuvre des méthodes de travail révisées qui le rendent plus souple, plus à l'écoute, plus réactif et lui assurent une plus large publicité. Ainsi, il a pu tripler le nombre des missions effectuées au cours de l'année et parvenir au chiffre record de huit missions dans les pays suivants : Burundi, Cambodge, Colombie, Maldives, République démocratique du Congo, Sri Lanka, Tchad et Togo. Par ailleurs, le

Tsedal Yohannes, belle-sœur de l'un des 11 parlementaires érythréens arrêtés en 2001, lance un appel poignant à la 129^{ème} Assemblée pour que la communauté internationale fasse pression sur l'Erythrée pour obtenir leur libération.
© UIP (G. Fortunato), 2013

Comité a envoyé des juristes observer des audiences de procès en Malaisie et en Thaïlande. En anticipant davantage et en communiquant mieux sur les questions de droits de l'homme, le Comité a fait mieux connaître son travail et la situation des parlementaires concernés.

Il a reçu plusieurs bonnes nouvelles au cours de l'année. Le chef de l'opposition cambodgienne, Sam Rainsy, a bénéficié d'une grâce royale et a enfin pu rentrer dans son pays pour y participer à la vie politique. De même, l'ancien parlementaire de l'opposition, Pierre-Jacques Chalupa, a été libéré de prison en République démocratique du Congo, et la parlementaire afghane Fariba Kakar a été libérée par ses ravisseurs au terme d'une détention d'un mois.

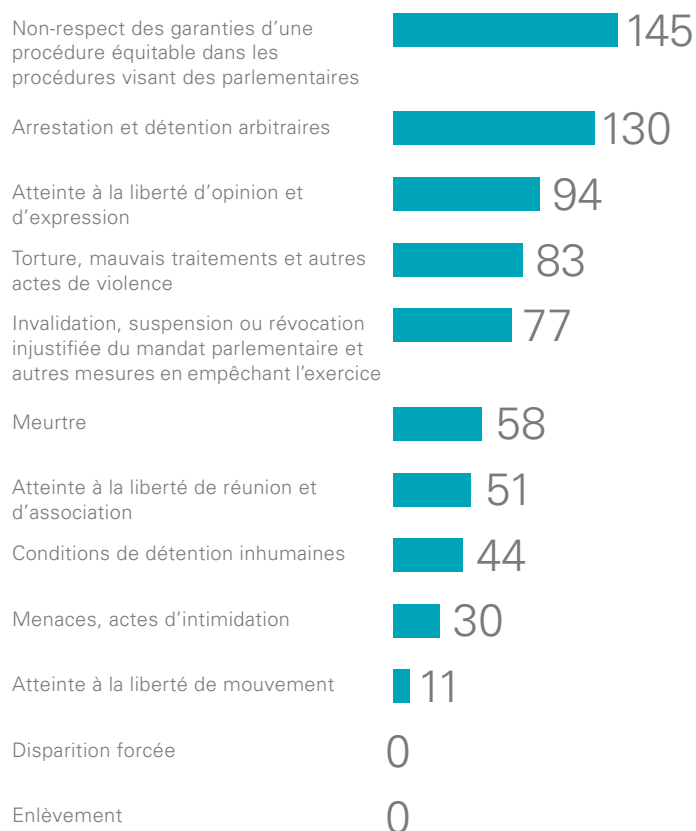
L'UIP s'est félicitée de la condamnation, par un tribunal argentin, de deux responsables pénitentiaires accusés d'avoir torturé deux parlementaires voici près de 40 ans. Elle s'est également réjouie de la décision des autorités camerounaises d'autoriser Dieudonné Ambassa Zang, qui avait obtenu le statut officiel de réfugié à l'étranger, à désigner un avocat pour le représenter et le défendre contre les accusations de détournement de fonds publics dans son pays.

Mais il y a également eu de tristes nouvelles. Des parlementaires ont été assassinés en Somalie et au Yémen et agressés en Afghanistan. L'UIP n'a toujours pas d'informations sur le parlementaire rwandais Léonard Hitimana, dix ans après sa disparition. Les autorités érythréennes refusent toujours de donner la moindre information sur le sort des 11 parlementaires détenus au secret depuis leur arrestation en 2001. Enfin, quinze ans après l'assassinat du parlementaire mongol Zorig Sanjasuuren, les auteurs de ce crime n'ont toujours pas été identifiés et, 20 ans après le meurtre du parlementaire turc Mehmet Sinçar, les auteurs et les mobiles de cet acte ne sont toujours pas connus.

Toujours au cours de l'année, l'UIP a pris part à une première réunion-débat au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la contribution des parlements au travail du Conseil et à son Examen périodique universel. Cet événement avait pour objet de renforcer les relations de travail entre les parlements, l'UIP et le Conseil.

Le cas de la parlementaire islandaise Birgitta Jónsdóttir, examiné à la 129^{ème} Assemblée, a amené l'UIP à appeler à une action internationale pour protéger les droits fondamentaux de la personne face à l'évolution rapide de la technologie. © UIP (G. Fortunato), 2013

Types de violations des droits examinées en 2013





En première ligne pour les droits des enfants

L'UIP soutient depuis toujours les droits des enfants. Elle a pris une part active au processus qui a abouti à l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant et appelé les parlements à œuvrer pour la ratification et la mise en œuvre de ce texte. Depuis, de concert avec l'UNICEF, l'UIP n'a cessé de sensibiliser les parlements et de renforcer leurs capacités à traiter des droits de l'enfant.

A l'Assemblée de Quito, l'accent a été mis sur les droits des enfants handicapés. Plusieurs recommandations ont été faites pour renforcer l'arsenal juridique national et pour que les enfants handicapés soient associés à la formulation des lois et politiques. Des parlementaires ont pris part à des visites sur le terrain pour prendre connaissance des stratégies choisies par l'Equateur pour promouvoir les droits des enfants handicapés.

A l'Assemblée de Genève, les Membres de l'UIP ont réfléchi aux moyens de protéger les droits des enfants, notamment

les enfants migrants non accompagnés, et de prévenir leur exploitation dans les situations de guerre et de conflit.

Un séminaire régional pour les parlements d'Amérique latine et des Caraïbes, accueilli par le Congrès du Pérou en juin, a permis d'examiner un autre aspect particulier des droits de l'enfant. Les parlementaires ont discuté pendant deux jours de l'importance de l'enregistrement gratuit, universel et obligatoire des naissances et de l'action qu'ils peuvent entreprendre pour que tous les enfants de la région en bénéficient.

En effet, 9 pour cent des enfants naissant dans cette région ne sont pas correctement enregistrés, ce qui compromet leur accès à des services de base tels que la santé et l'éducation. Les parlementaires ont dressé une liste des mesures qu'ils peuvent prendre pour que tous les enfants soient inscrits à la naissance, notamment des mesures spéciales facilitant l'enregistrement des enfants de groupes autochtones, d'ascendance africaine ou de migrants.

Un des nombreux enfants que le conflit en Sierra Leone a rendus orphelins. Les Membres de l'UIP étudient les moyens de protéger les droits de l'enfant, même en période de conflit.
© OIM/N. Danziger, 2009

L'UIP : une institution soucieuse de l'égalité entre hommes et femmes

L'UIP entend par «parlement sensible au genre» une institution fondée sur l'égalité des sexes, où hommes et femmes ont également le droit de participer à toutes les activités sans discrimination ni récrimination. Elle pense même qu'en étant sensibles au genre, les parlements ont plus de chances d'instaurer l'égalité entre les sexes dans la société et de s'acquitter de leur mandat démocratique.

L'UIP montre la voie par l'exemple, en appliquant ce qu'elle prêche. Elle a bénéficié du travail de nombreuses femmes parlementaires qui ont toujours été sur la brèche depuis leur toute première réunion informelle au sein de l'UIP, en 1978. Elles ont constitué leur organe officiel en 1985 et leur initiative est à l'origine des programmes de l'UIP en faveur de l'égalité des sexes. Trente-cinq ans après la première Réunion des femmes parlementaires, ces pionnières peuvent être fières de leurs nombreuses réussites qui ont fait de l'UIP l'institution sensible au genre que nous connaissons aujourd'hui.

L'UIP s'est dotée de procédures formelles permettant aux femmes de contribuer à toutes les résolutions et autres textes qu'elle adopte. Ainsi, l'UIP a un organe chargé d'examiner les programmes et activités sous l'angle de l'égalité hommes-femmes. Elle a mis en place des quotas dans le but de tendre vers l'égalité entre hommes et femmes dans tous ses organes et impose des sanctions aux délégations aux Assemblées qui ne sont pas composées d'hommes et de femmes. En 1978, 7,7 pour cent des délégués étaient des femmes parlementaires. Cette proportion était montée à 33 pour cent lors de l'Assemblée de Quito en 2013.

L'UIP s'est attachée avec la même détermination à accorder la priorité aux femmes, à qualifications égales, parmi les candidats à des postes vacants au Secrétariat, de sorte que celui-ci compte aujourd'hui plus de femmes que d'hommes à tous les niveaux, même aux postes de direction. Un système de gestion axé sur les résultats, et qui évalue les membres du personnel et les programmes à l'aide d'indicateurs de performance en matière d'égalité des sexes, a aussi été mis en place.

L'UIP s'est hissée en tête des organisations internationales pour ce qui est de l'égalité entre hommes et femmes, mais elle peut et doit mieux faire. Aussi s'est-elle dotée d'une politique et d'une stratégie globales pour la prise en compte de l'égalité entre hommes et femmes à tous les niveaux, l'objectif étant de faire de l'Organisation un modèle du genre.

Le système de quota instauré par l'UIP pour obtenir qu'hommes et femmes soient plus également représentés à ses Assemblées n'est que l'une des nombreuses mesures prises au fil des années pour rendre l'Organisation sensible au genre.
© UIP (G. Fortunato), 2013



Représentation des femmes au Parlement : des progrès timides

Tout au long de 2013, l'UIP s'est employée à rester la référence mondiale sur les femmes au Parlement. Comme elle le fait depuis plus de 40 ans, elle a suivi au jour le jour la présence des femmes dans les parlements, ses progrès et ses reculs, et publié des statistiques et des analyses mensuelles et annuelles.

A la fin de l'année, le pourcentage mondial – 21,8 pour cent – battait tous les records. Les femmes avaient encore gagné 1 pour cent par rapport à l'année précédente. Un résultat positif mais encore insuffisant.

Le Rwanda consolide sa place en tête du [Classement mondial de l'UIP des femmes au Parlement](#), puisqu'à l'issue du scrutin de 2013, la Chambre basse compte 64 pour cent de femmes. L'UIP a continué d'aider des parlements à formuler des stratégies nationales pour renforcer la représentation des femmes et leur participation à l'élaboration des politiques. Ainsi, en Egypte, elle a conseillé les autorités sur la manière d'accroître le nombre de femmes élues au parlement grâce à une nouvelle loi régissant les élections législatives.

Par ailleurs, de nouveaux outils ont été conçus pour aider les femmes parlementaires à organiser leur travail. Les [Lignes directrices](#) pour forums de femmes parlementaires ont été immédiatement utiles au Parlement ivoirien qui s'est doté, pour la première fois, d'un tel forum. Au Burundi et au Rwanda, l'UIP a fourni une assistance pour améliorer l'efficacité de forums de ce genre. Enfin, elle a mis en place une [nouvelle base de données](#) sur les forums de femmes parlementaires.



Des femmes parlementaires saoudiennes en visite au Parlement du Royaume-Uni. Elles sont parmi les 30 femmes nommées pour la première fois au Majlis Ash-Shura ou Conseil consultatif. © Parlement du Royaume-Uni, 2013

Cependant, il y a eu des avancées remarquables. L'Arabie saoudite a nommé 30 femmes à son Parlement – le Conseil consultatif ou Majlis Ash-Shura – pour la première fois de son histoire. Cela correspond à un quota de 20 pour cent, ce qui place l'Arabie saoudite au quatrième rang de la région arabe en termes de représentation politique des femmes au Parlement.

Des Pakistanaïses attendent leur tour pour voter aux élections de 2013. Le parlement de ce pays compte 20,7 pour cent de femmes. © Reuters/D. Sagolj, 2013



Faire progresser les parlements sensibles au genre

En 2013, l'UIP a lancé la mise en œuvre du [Plan d'action pour des parlements sensibles au genre](#) qui recommande aux parlements des actions dans sept domaines prioritaires, en particulier la représentation et des lois efficaces.

Elle a aidé plusieurs parlements à évaluer leurs besoins en matière d'égalité entre hommes et femmes et pour le suivi de l'application des recommandations. Le Parlement turc a pris des mesures à la lumière des recommandations formulées suite à une auto-évaluation effectuée avec le concours de l'UIP et d'ONU Femmes. Par ailleurs, l'UIP et le PNUD ont contribué à l'élaboration d'une note d'information sur les politiques d'égalité entre les sexes au Parlement du Bangladesh.

La Côte d'Ivoire a conçu son propre plan avec le soutien de l'UIP, privilégiant l'éducation et la participation politique. L'UIP l'a ensuite aidée à prendre des premières dispositions pour soumettre les politiques d'égalité des sexes à un contrôle parlementaire renforcé, en affinant l'information budgétaire y afférente et en affectant les crédits nécessaires.

L'UIP et le Parlement du Gabon ont organisé un séminaire régional pour les parlements d'Afrique francophone en vue de mieux répondre aux besoins des hommes comme à ceux des

femmes. Ils ont aussi examiné en détail le Plan d'action de l'UIP afin de le traduire en plans d'action nationaux.

Le Parlement des Tonga a accueilli un séminaire régional pour les parlements de la région Pacifique où la proportion moyenne de femmes parlementaires est l'une des plus faibles. Les parlementaires sont convenus d'une large gamme de mesures visant à accroître la représentation des femmes en politique, ainsi que la participation des citoyens à la vie politique, et à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans l'ensemble de la société.

L'UIP a continué à encourager les parlements à suivre l'application de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Elle les a engagés à participer à la rédaction et à la présentation des rapports nationaux au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à faciliter et contrôler l'application des recommandations de ce comité.

La session annuelle d'information des parlementaires a été consacrée au droit des femmes à la nationalité et à l'indépendance économique. Lors de cette réunion à Genève, une délégation de haut niveau de l'UIP a également étudié, avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, des plans susceptibles de renforcer la participation des parlements à la mise en œuvre de la Convention.



Rome, la capitale italienne, marque la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre.

© Reuters/A. Bianchi, 2013

Pas d'égalité sans élimination des violences à l'égard des femmes

Bien qu'il fasse régulièrement la une des médias, l'un des crimes les plus répandus au monde ne recule pas, loin de là. Des femmes sont malheureusement victimes de violences dans tous les pays et tous les milieux, en temps de guerre comme en temps de paix.

L'UIP saisit toutes les occasions pour sensibiliser les parlements à l'ampleur de ce problème et aux mesures pratiques susceptibles d'y mettre fin.

Plus de 200 parlementaires provenant de 43 pays ont participé à une réunion sur le travail législatif à entreprendre pour rendre plus efficace la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Cet événement, organisé par l'UIP en coopération avec ONU Femmes à New York début 2013, a permis aux parlementaires d'insister sur la nécessité d'appliquer la loi, de mobiliser des ressources et de modifier la culture politique pour lutter contre les préjugés dont souffrent les femmes.

A Quito, les Membres ont adopté une [déclaration du Président de l'Assemblée](#) condamnant fermement les violences sexuelles et appelant à des mesures urgentes et efficaces pour garantir aux femmes le droit à leur intégrité physique et psychologique et à une vie sans peur ni violence.

Aux Maldives, l'UIP a aidé le Parlement à travailler sur un nouveau projet de loi contre le harcèlement sexuel. La collaboration avec le Parlement de ce pays avait permis d'adopter, en 2012, la première loi contre les violences conjugales.

Au Burundi, l'UIP a aidé les parlementaires et les responsables locaux à agir contre les violences faites aux femmes et pour les droits des femmes en organisant des visites dans trois régions, qui ont suscité des débats sur les solutions possibles. Elle a également prodigué des conseils pour un nouveau projet de loi en la matière.

Au Malawi, l'UIP a aidé les parlementaires concernés par cette question à tirer des enseignements des actions menées par leurs homologues d'Afrique du Sud et du Zimbabwe pour faire véritablement appliquer les lois et soutenir les victimes des violences.

Au Mali, où le conflit de 2012 s'est traduit par une montée sans précédent des cas de viol, d'esclavage sexuel et d'autres formes de violence à l'égard des femmes et des enfants, l'UIP a aidé les parlementaires à lutter contre la banalisation de ces crimes. Un atelier a été organisé à Bamako sur la contribution du Parlement au règlement des conflits, à la consolidation de la paix et au respect du droit international humanitaire et des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Cet atelier a également recommandé des mesures visant à associer les femmes au processus de reconstruction et de réconciliation dans ce pays.

Avec d'autres organisations, l'UIP aide aussi les parlements arabes à mettre en œuvre la résolution 1325. Un groupe d'experts a révélé des failles dans les lois et les politiques de cette région où les conséquences des conflits sur les femmes et les filles sont sous-estimées.

Approfondissement de la relation avec l'ONU

Depuis la conclusion d'un accord avec les Nations Unies en 1996, la coopération entre les deux organisations a connu un développement exponentiel. La résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 2012 témoigne de la richesse de cette relation.

Le rapport annuel de cette année montre que la tendance se confirme. L'UIP a apporté une dimension parlementaire à de nombreux processus de l'ONU tout au long de l'année. Elle s'est efforcée d'énoncer la position des parlements et de veiller à ce qu'elle soit prise en compte dans les débats de l'ONU sur la définition des Objectifs de développement durable (ODD) pour l'après-2015, qui doivent succéder aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

L'Audition parlementaire annuelle, organisée en coopération avec l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social de cette organisation, a réuni un nombre record de législateurs.

Des dirigeants d'institutions des Nations Unies et de hauts fonctionnaires de l'ONU ont assisté aux Assemblées et à beaucoup d'autres réunions de l'UIP au cours de l'année. Des institutions et programmes de l'ONU ont soutenu les activités de l'UIP dans de nombreux pays.

Avec le concours d'institutions de l'ONU, l'UIP a élaboré des outils et des guides à l'intention des parlements, notamment un [guide sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays](#) produit avec le HCR. Cet ouvrage définit le cadre juridique régissant la protection et l'aide aux personnes déplacées et illustre par des exemples l'action que les parlements peuvent mener à ces fins.

Le Comité 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU a demandé la coopération de l'UIP sur des questions touchant à la prévention de la prolifération des armes de destruction massive. Le Président de ce comité a conduit un premier débat sur ce sujet avec des parlementaires au cours de l'Assemblée de Genève.

En outre, la Commission UIP des Affaires des Nations Unies permet de discuter de l'interaction entre l'ONU et l'UIP. Elle donne aux parlementaires la possibilité d'échanger avec les responsables de l'ONU, de débattre des contributions parlementaires aux discussions de l'ONU et d'examiner l'action menée par les parlements pour mettre en œuvre les engagements internationaux souscrits par les Etats à l'ONU.

En juin, la Commission a effectué une visite en Côte d'Ivoire pour examiner en détail les modalités de collaboration entre une opération majeure de maintien de la paix de l'ONU et le Parlement national.

A la fin de l'année, Le Président de l'UIP et le Secrétaire général de l'ONU ont eu un entretien au siège de l'ONU pour faire le point sur la coopération toujours croissante entre ces deux organisations et pour commencer à planifier la Conférence des présidents de parlement qui se tiendra en 2015 sous l'égide de l'UIP.

Lorsqu'elle s'est adressée aux Membres de l'UIP, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a insisté sur l'importance d'un engagement des parlements en faveur des droits de l'homme. © UIP (G. Fortunato), 2013





Le Président de l'UIP, Abdelwahad Radi, et le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, se rencontrent au Siège de l'ONU à New York. © Nations Unies, 2013

Priorité au développement durable

Le travail que l'UIP a réalisé avec les parlements au fil des années les ont mis en état de jouer un rôle essentiel dans le développement.

En effet, parlements et parlementaires adoptent les lois et affectent les ressources financières nécessaires à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Ils veillent à ce que les plans nationaux de développement respectent les priorités des peuples; ils parlent au nom des pauvres et des laissés-pour-compte et s'assurent que le pays reste maître de ses politiques et programmes de développement. En exerçant sans relâche leur droit de regard, ils font en sorte que les objectifs soient atteints et que les services attendus soient rendus.

Tout en poursuivant son travail sur les OMD en 2013, l'UIP a lancé une campagne visant à associer étroitement les parlements à la formulation d'un nouveau cadre de développement durable pour l'après-2015, cadre qui nécessitera un engagement et des actions des pays développés comme des pays en développement.

Tout au long de l'année, l'UIP a tenu les parlements informés des progrès accomplis. Tel était, d'ailleurs, le thème principal de l'Assemblée de Quito où les Membres ont débattu d'approches nouvelles susceptibles de résoudre le double problème de l'élimination de la pauvreté et du développement durable après 2015.

Les conclusions de ce débat ont été reprises dans le [Communiqué de Quito](#) qui fait ressortir deux priorités : le besoin d'un nouveau modèle économique pour le développement durable mettant l'accent sur le bien-vivre, et la nécessité de faire de la gouvernance démocratique à la fois une fin en soi et un moyen d'accéder au développement durable, quel que soit le nouveau cadre.

Les échanges de l'UIP avec le Groupe de haut niveau de personnalités éminentes sur le programme de développement pour l'après-2015, mis en place par le Secrétaire général de l'ONU, sur la nécessité de prendre en compte la gouvernance démocratique dans le nouveau cadre ont été constructifs. Le Groupe, dans son rapport final, a recommandé de considérer la gouvernance comme l'un des objectifs futurs du développement.

Plus tard dans l'année, l'Audition parlementaire annuelle, organisée conjointement par l'ONU et l'UIP, a contribué à porter ces points à l'attention du Groupe de travail ouvert créé par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le succès du nouveau cadre pour le développement durable dépendra de la participation de tous les acteurs, notamment des parlements et du public. © Reuters/L. Jackson, 2013



Peu de temps auparavant, la Réunion annuelle des présidentes de parlement avait préconisé de faire figurer parmi les ODD un objectif spécifique sur l'égalité hommes-femmes.

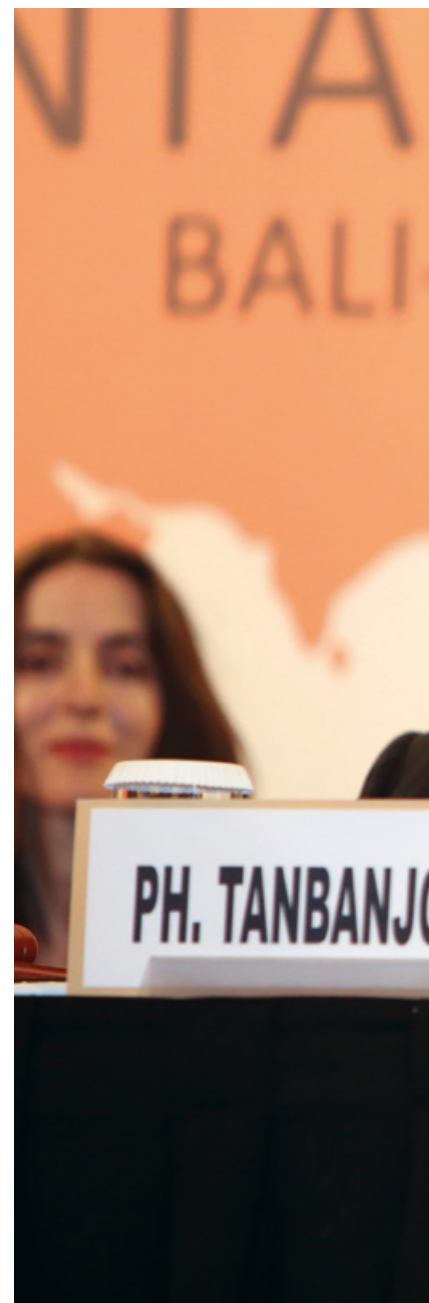
L'UIP a encouragé les parlementaires à participer à l'enquête mondiale MyWorld, ce que beaucoup ont fait, afin d'apporter une contribution aux consultations de l'ONU sur les ODD. Elle a également contribué au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le sujet, qui reconnaît que les parlements sont appelés à jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme de développement durable pour l'après-2015.

Par ailleurs, l'UIP est restée mobilisée en 2013 en faveur de la coopération pour le développement. En sa qualité de partenaire parlementaire du Forum pour la coopération en matière de développement (FCD) des Nations Unies et de membre de son Groupe consultatif, l'UIP fait entendre la voix des parlementaires dans les débats sur cette question à l'ONU. Elle a participé à deux autres réunions organisées par le FCD au cours de l'année. De plus, elle représente les parlements au Comité de pilotage du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Elle suit ainsi la mise en œuvre de l'ensemble des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide au développement.

Constatant les conséquences néfastes des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme sur le développement, notamment dans le monde en développement, l'UIP a continué d'œuvrer à la réduction des risques de catastrophe. Une réunion-débat qui s'est tenue pendant l'Assemblée de Quito a fait réfléchir les participants aux moyens de combler les lacunes législatives afin de mieux lutter contre les catastrophes naturelles à l'avenir. Le débat s'est appuyé sur [une loi-type relative à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe](#), élaborée en coopération avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA).

Avec le concours du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'UIP a organisé une réunion parlementaire, à Genève, sur la gouvernance au service de la réduction des risques de catastrophe. Quelques mois plus tard, les délégués à l'Assemblée de Genève ont été informés des éléments nouveaux.

Gita Irawan Wirjawan, alors
Ministre indonésien du
commerce, s'entretient avec
des parlementaires pendant
la Conférence parlementaire
annuelle sur l'OMC, à Bali.
© Parlement indonésien,
2013



Une percée sur le front du commerce

L'Assemblée de Quito a adopté une résolution sur le commerce équitable et le financement du développement. Elle y invite les parlements à promouvoir et soutenir le commerce équitable qui contribue à améliorer les normes sociales et environnementales. Ce texte énumère également de nombreuses sources innovantes de financement susceptibles de répondre aux besoins actuels et futurs du développement.

En coopération étroite avec le Parlement européen, l'UIP a organisé la session de Bali de la Conférence parlementaire sur

l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en marge de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC. Trois cents parlementaires en provenance de plus de 50 pays ont participé à cet événement.

Dans une déclaration adoptée par consensus, les parlementaires ont insisté sur la nécessité de donner à l'OMC une vraie dimension parlementaire pour rendre cette organisation plus transparente et rallier le soutien de l'opinion publique à un commerce ouvert.

La session parlementaire a été l'impulsion qui manquait aux négociations intergouvernementales et, par son apport politique, a contribué à l'adoption du «paquet de Bali» – premier accord de l'OMC après douze ans de blocage du cycle de Doha.



Soutien à l'action pour la santé de la mère et de l'enfant

Un an après l'adoption, à Kampala, de la résolution marquante de l'UIP sur la santé de la mère et de l'enfant, l'Assemblée de Quito a dressé un bilan. Elle a aussi permis de réfléchir aux mesures supplémentaires que les parlements peuvent prendre afin d'améliorer les services de santé pour la mère et l'enfant.

Lors d'une réunion régionale tenue au Kenya en août, des parlementaires et des représentants de la société civile de plusieurs pays africains ont suivi une formation sur la manière d'amener les gouvernements à consacrer des budgets suffisants à la santé de la mère et de l'enfant. Une assistance technique supplémentaire a été également accordée au Parlement du Kenya et à celui de l'Ouganda à cette même fin. Enfin, des accords ont été conclus avec les parlements du Lesotho et du Rwanda sur l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant dans ces pays.

Tout au long de l'année, l'UIP a incité les parlements à s'inspirer de la résolution de Kampala dans leur travail quotidien. Un nouveau guide pour les parlementaires, lancé à l'Assemblée



Plus tard dans l'année, lors d'un séminaire organisé à Dhaka par le Parlement du Bangladesh, l'UIP et l'Organisation mondiale de la santé, des parlementaires de pays d'Asie du Sud et d'Afrique, où les taux de mortalité des mères et des enfants sont élevés, se sont engagés à agir davantage pour les protéger. Les participants à cet événement, qui visait à accroître le contrôle parlementaire au service de la santé des femmes et des enfants, ont conclu qu'il fallait accroître les budgets consacrés à cette question et adopter des lois propres à mettre fin aux pratiques préjudiciables. L'UIP a, en outre, contribué au rapport du Groupe d'examen indépendant d'experts sur ce même sujet.

de Genève, [Action des parlements en faveur de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant](#) fait suite à la résolution de Kampala en donnant des informations pratiques sur la manière dont les parlements peuvent mettre en œuvre les recommandations y afférentes.

[Au Bangladesh, où a été accueilli un séminaire de l'UIP sur la santé de la mère et de l'enfant, les taux élevés de mortalité maternelle et infantile sont en train de reculer. © Reuters/A. Biraj, 2014](#)

Thabitha Khumalo, parlementaire zimbabwéenne, avec Victor, orphelin du sida, lors d'une mission au Burundi du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. © UIP (A. Blagojevic), 2013



Le combat continue face au VIH et au sida

L'épidémie du VIH reste un grave problème social et humain et une menace pour le développement. Au début de 2013, plus de 35 millions de personnes vivaient avec le VIH dans le monde. Dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, seuls 34 pour cent des séropositifs bénéficiaient d'un traitement. La stigmatisation et la discrimination restent fortes dans beaucoup de régions du monde. Des lois punitives et l'insuffisance des budgets entravent l'accès aux soins, notamment aux traitements du VIH, pour une grande partie de la population et surtout pour les plus vulnérables.

L'UIP a continué d'armer les parlementaires pour qu'ils prennent la tête d'une riposte efficace au VIH. Des membres du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ont engagé d'importantes réformes des lois relatives au VIH à Bahreïn et en Equateur, afin de prendre en compte l'aspect droits de l'homme du VIH et d'améliorer les dispositifs de prévention et de traitement.

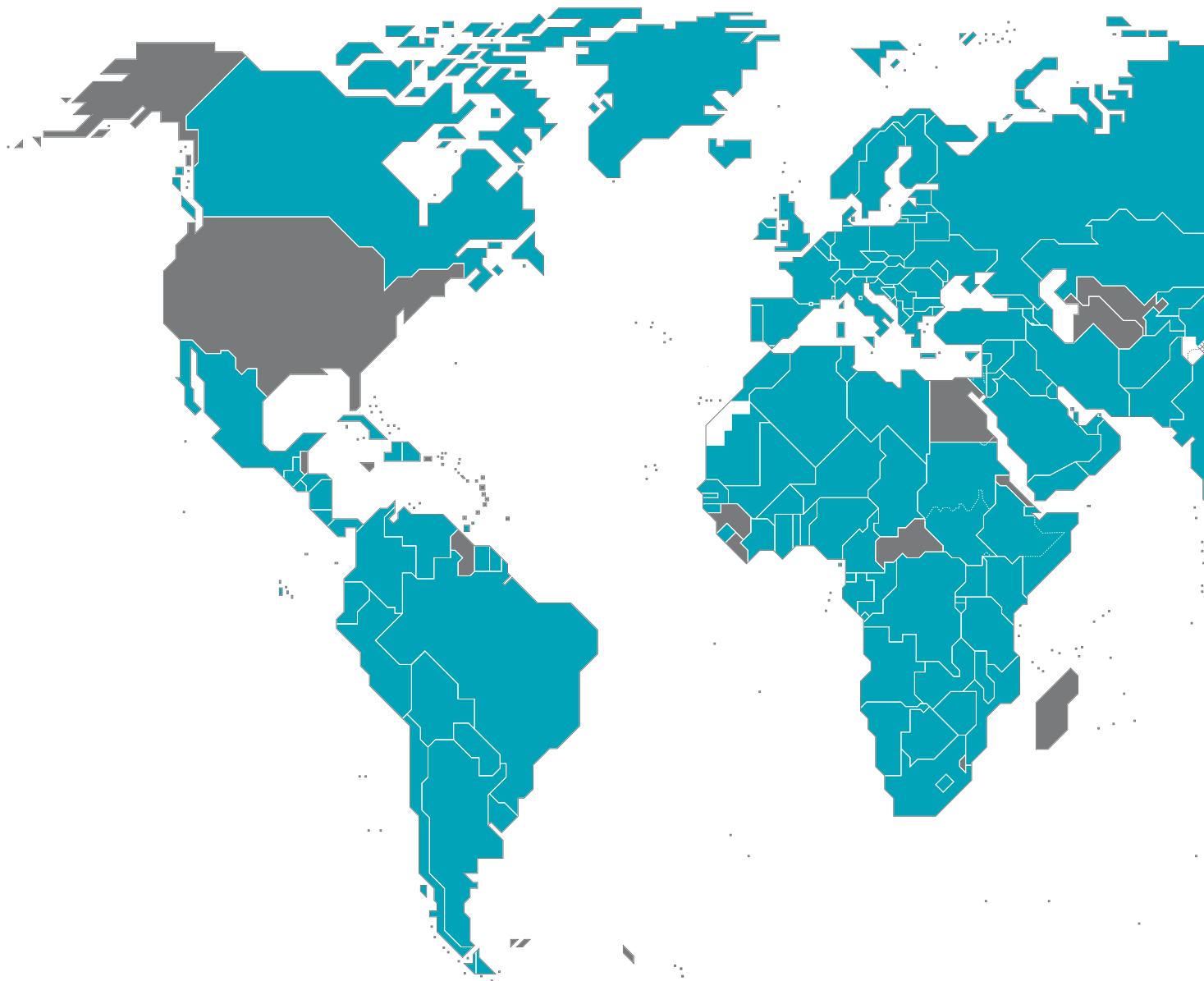
Une mission du Groupe consultatif au Burundi et un séminaire organisé pour aider le Parlement de ce pays à faire face à plusieurs aspects importants du VIH et du sida ont permis de mettre en place le Réseau parlementaire sur le VIH et le sida, qui vise à associer davantage les parlementaires à la riposte

nationale à l'épidémie. Malheureusement, cette riposte est très tributaire de financements extérieurs au Burundi. Il a donc été recommandé aux parlementaires burundais de s'inspirer de l'exemple d'autres pays qui financent la lutte contre le VIH avec des fonds nationaux, tels que l'AIDS Trust du Zimbabwe.

La société civile et les parlementaires continuent à s'inspirer de l'ouvrage publié par l'UIP en 2012, [Mieux faire connaître les enjeux du VIH et du sida dans votre parlement](#), pour s'organiser en groupes interpartis et relever le défi du VIH. Très utile au Burundi, cet ouvrage a été aussi mis à profit de diverses manières au Gabon, en Grèce, en Inde, au Lesotho, au Soudan, au Togo, en Zambie et au Zimbabwe.

Pour éclairer les parlementaires sur les traitements destinés aux enfants, l'UIP et l'Elizabeth Glaser Pediatric AIDS Foundation ont publié une Note à l'intention des parlementaires intitulée [Améliorer l'accès des enfants au traitement du VIH](#). Cette note attire l'attention sur les énormes disparités de traitement entre adultes et enfants et recommande une action parlementaire pour y remédier. Elle sera diffusée dans les pays où ces disparités sont les plus criantes.

Le point d'orgue en 2013 a été l'accord conclu par l'UIP et l'ONUSIDA qui établit le cadre de leur coopération future. L'UIP s'emploiera avant tout à donner aux parlements les moyens de monter en première ligne pour accélérer l'accès au traitement du VIH et à les mobiliser pour que les objectifs de l'initiative Traitement 2015 et de la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2011 puissent être réalisés.



L'UIP en bref

Président

M. Abdelwahad Radi (Maroc) a été élu Président le 19 octobre 2011 pour un mandat de trois ans.

Adhésion

En 2013, le Conseil directeur a approuvé la réaffiliation du Parlement de Somalie et l'affiliation du Parlement du Bhoutan en qualité de nouveau Membre. Il a accordé le statut d'observateur à l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), aux Parlementaires pour les Amériques (ParAmericas) et à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation de coopération économique (PAECO). En octobre, le Parlement égyptien a été suspendu de l'UIP suite à sa dissolution.

L'UIP compte actuellement 163 Parlements Membres et 10 Membres associés.



- Membres de l'UIP
- Non membres de l'UIP

Membres (163)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Djibouti, Equateur, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Estonie, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Lesotho, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne,

Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Samoa, Saint-Martin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Membres associés (10)

Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement andin, Parlement arabe, Parlement centraméricain, Parlement européen, Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et Parlement latino-américain.

Composition du Comité exécutif au 7 janvier 2014

	Membres	Terme du mandat
Président en exercice :	M. A. Radi (Maroc)	Octobre 2014
Vice-Présidente du Comité exécutif :	Mme I. Passada (Uruguay)	Octobre 2015
Vice-Présidents de l'UIP :	M. R. M. Kh. Al Shariqi (Emirats arabes unis)	Avril 2017
	M. F. M. Drilon (Philippines)	Octobre 2015
	Mme N. Motsamai (Lesotho)	Octobre 2015
	M. V. Senko (Biélorus)	Octobre 2017
	M. R. Walter (Royaume-Uni)	Octobre 2017
Membres :	Mme N. Assegaf (Indonésie)	Avril 2014
	Mme F. Diendere Diallo (Burkina Faso)	Octobre 2015
	M. K. Dijkhoff (Pays-Bas)	Octobre 2017
	Mme R. Kadaga (Ouganda)	Octobre 2015
	Mme S. Moulengui-Mouélé (Gabon)	Octobre 2014
	Poste vacant* (Canada)	Octobre 2014
	M. M. R. Rabbani (Pakistan)	Octobre 2015
	M. Ph. Tanbanjong (Thaïlande)	Octobre 2017
	M. D. Vivas (Venezuela)	Octobre 2016
	Poste vacant* (Allemagne)	Octobre 2015

* Le membre du Comité exécutif appartenant à ce pays n'a plus le statut de parlementaire. Conformément à l'Article 25-6 des Statuts, une élection sera tenue lors de la 194^{ème} session du Conseil directeur, en mars 2014, à Genève. Si le nouveau membre élu appartient à un parlement autre que celui du membre sortant, il/elle accomplira un mandat plein. Dans le cas contraire, le nouveau membre achèvera le mandat de son prédécesseur.

Commissions permanentes : composition des Bureaux au 1^{er} février 2014

		Terme du mandat *	Terme du mandat *
Paix et sécurité internationale			
Président :	M. S. H. Chowdhury (Bangladesh)	Avril 2014	Groupe Asie-Pacifique
Premier Vice-Président :	Vacant		GRULAC
Vice-Présidents :	Titulaire		Suppléant(e)
Groupe africain	M. G. Schneeman (Afrique du Sud)	Avril 2016	M. A. Bougue (Cameroun) Avril 2015
Groupe arabe	M. N. Lazrek (Maroc)	Avril 2014	Mme S. Haj Hassan (Jordanie) Avril 2017
Groupe Asie-Pacifique	Président actuel		M. S. Danusubroto (Indonésie) Avril 2015
Groupe Eurasie	Vacant		Vacant
GRULAC	Vacant		M. L.E. Sierra Grajales (Colombie) Avril 2016
Groupe des Douze Plus	Vacant		Vacant
Rapporteurs de la Commission permanente à la 130^{ème} Assemblée :			
	Mme Y. Ferrer Gómez (Cuba)		
	M. B. Calkins (Canada)		

		Terme du mandat *		Terme du mandat *
Développement durable, financement et commerce				
Président :	M. R. León (Chili)	Avril 2015	GRULAC	
Premier Vice-Président :	M. F.-X. de Donnea (Belgique)	Avril 2015	Groupe des Douze Plus	
Vice-Présidents :	Titulaire		Suppléant(e)	
Groupe africain	M. J. J. Mwiimbu (Zambie)	Avril 2014	M. H.R. Mohamed (République unie de Tanzanie)	Avril 2015
Groupe arabe	Vacant		M. M. Dmour (Jordanie)	Avril 2015
Groupe Asie-Pacifique	M. I. A. Bilour (Pakistan)	Avril 2015	Vacant	
Groupe Eurasie	M. B.-Z. Zhambal-nimbuyev (Fédération de Russie)	Avril 2015	Vacant	
GRULAC	Président actuel		M. F. Bustamante (Equateur)	Avril 2015
Groupe des Douze Plus	Première Vice-Présidente actuelle		Mme M. Obradović (Serbie)	Avril 2017
Rapporteurs de la Commission permanente à la 130^{ème} Assemblée :				
M. S.H. Chowdhury (Bangladesh)				
M. P. Mahoux (Belgique)				

		Terme du mandat *		Terme du mandat *
Démocratie et droits de l'homme				
Président :	M. O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana)	Avril 2014	Groupe africain	
Premier Vice-Président :	M. S. Gavrilov (Fédération de Russie)	Avril 2014	Groupe Eurasie	
Vice-Présidents :	Titulaire		Suppléant(e)	
Groupe africain	Présidente actuelle		Mme P. Fouty-Soungou (Congo)	Avril 2014
Groupe arabe	Mme J. Nassif (Bahreïn)	Avril 2015	M. R. Abdul-Jabbar (Iraq)	Avril 2015
Groupe Asie-Pacifique	Mme F. Z. Nadiri (Afghanistan)	Avril 2017	M. R. Fatyana (Pakistan)	Avril 2015
Groupe Eurasie	Premier Vice-Président actuel		Vacant	
GRULAC	M. J. M. Galán (Colombie)	Avril 2015	Mme G. Ortiz (Mexique)	Avril 2017
Groupe des Douze Plus	M. C. Janiak (Suisse)	Avril 2017	Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande)	Avril 2017
Rapporteurs de la Commission permanente à la 130^{ème} Assemblée :				
Mme G. Cuevas (Mexique)				
Mme J. Nassif (Bahreïn)				

* La date indiquée correspond à la durée maximale théorique du mandat concerné. Conformément à l'Article 8.1 du Règlement des Commissions permanentes, les membres du Bureau sont élus pour un mandat de deux ans et peuvent être réélus pour une nouvelle période de deux ans.

Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP)

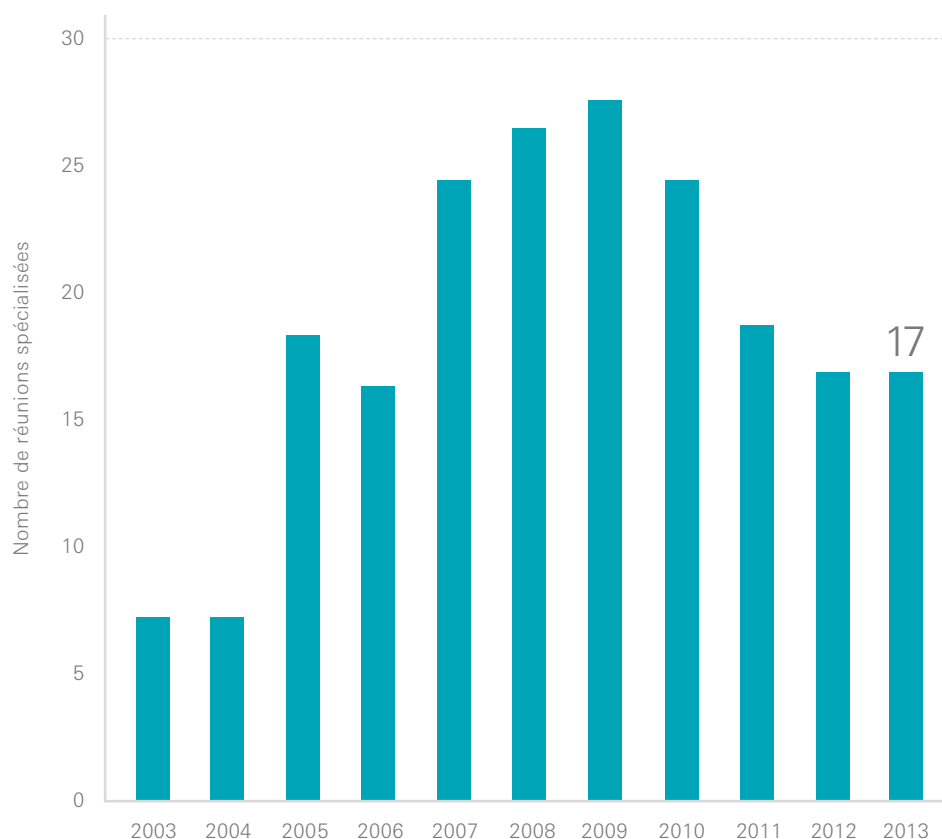
L'ASGP réunit les Secrétaires généraux et autres hauts fonctionnaires chargés des services parlementaires. Elle étudie les lois, procédures, usages et méthodes de travail des divers parlements et propose des mesures visant à instaurer une coopération entre les services des différents parlements ou à l'améliorer. C'est un organe consultatif de l'UIP et le Président de l'ASGP fait un rapport annuel au Comité exécutif de l'UIP sur les activités de l'Association. Le Président de l'ASGP est M. Marc Bosc, sous-greffier de la Chambre des communes canadienne. L'ASGP assiste l'UIP, à la demande de celle-ci, sur des sujets relevant de ses compétences. Les études effectuées par l'UIP sur le droit et les usages parlementaires sont systématiquement communiquées à l'ASGP et bénéficient de la contribution de l'Association. L'ASGP apporte également un soutien important à de nombreux projets d'assistance technique mis en œuvre par l'UIP. En 2013, plusieurs de ses membres ont participé en qualité d'experts à des missions d'évaluation et de formation en Egypte, au Myanmar, en Libye, en Palestine et ailleurs. Depuis 2006, l'UIP et l'ASGP organisent ensemble une conférence à l'issue de l'Assemblée d'automne, chaque année, sur un sujet présentant un intérêt pour les parlementaires et hauts fonctionnaires des parlements. La conférence de 2013 portait sur la gestion des conflits entre le parlement et les tribunaux.

Réunions spécialisées en 2013

- Réunion parlementaire à l'occasion de la 57^{ème} session de la Commission sur la condition de la femme
NEW YORK, 5 mars
- Réunion régionale «Journée femmes en politique»
BUENOS AIRES (Argentine), 6-7 mars
- Réunion parlementaire à l'occasion de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes 2013 coparrainée par UNISDR et l'UIP
GENEVE, 20 mai
- 28^{ème} session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC
BRUXELLES, 28-29 mai
- Séminaire régional sur le thème «L'évolution de la relation entre citoyen(ne)s et parlement dans la région arabe»
RABAT (Maroc), 5-6 juin
- Atelier parlementaire sur le droit à l'identité et à la protection : promouvoir l'enregistrement universel des naissances en Amérique latine et dans les Caraïbes
LIMA (Pérou), 7-9 juin
- Séminaire régional pour les parlements africains francophones sur le thème « Parlements sensibles au genre »
LIBREVILLE (Gabon), 13-15 juin
- Séminaire plurinational sur les parlements et la reddition de comptes sur la santé de la mère et de l'enfant
DHAKA (Bangladesh), 30-31 juillet
- Séminaire d'information sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole additionnel
GENEVE, 10 octobre
- Conférence conjointe UIP-ASGP «Les conflits opposant Parlement et tribunaux : recherche de solutions»
GENEVE, 10 octobre
- Réunion-débat : Les parlementaires, atout majeur dans la campagne pour l'abolition de la peine de mort
GENEVE, 10 octobre
- Réunion des organisations apportant une assistance technique aux parlements
GENEVE, 10-12 octobre

- Conférence régionale sur le thème «Le rôle du parlement dans la prévention et la gestion de conflits en Afrique de l'Ouest»
ABIDJAN (Côte d'Ivoire), 28-30 octobre 2013
- Séminaire régional pour les parlements du Pacifique «Des parlements modernes dans la perspective du Pacifique»
NUKU'ALOFA (Tonga), 7-8 novembre 2013
- 8^{ème} Réunion des Présidentes de parlement
NEW YORK, 12-13 novembre 2013
- Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies
NEW YORK, 14-15 novembre 2013
- Session de Bali de la Conférence parlementaire sur l'OMC, tenue parallèlement à la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC
BALI (Indonésie), 2 et 5 décembre 2013

Evolution des réunions de l'UIP en dix ans



Résultats financiers

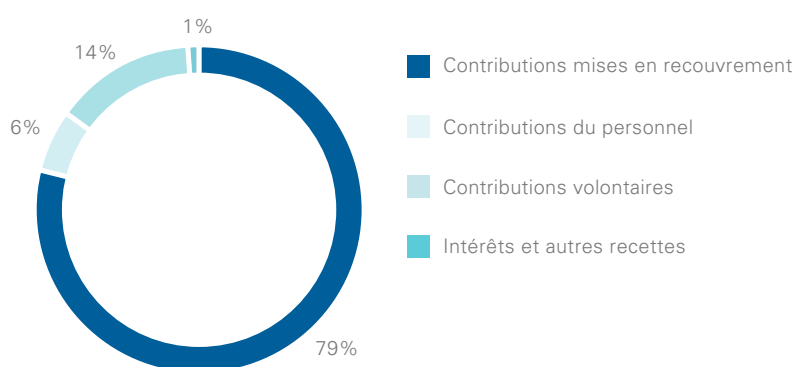
Financement

L'UIP est financée principalement par les contributions annuelles versées par les Parlements Membres. Les autres sources de recettes sont les contributions du personnel, les commissions prélevées sur les dépenses d'appui aux programmes, les intérêts, les revenus des placements et le produit de la location de salles. Conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), l'UIP ne comptabilise plus, dans l'état des résultats financiers, l'élément « Contributions du personnel » comme une recette ou une dépense, mais elle l'utilise à des fins budgétaires.

Par ailleurs, l'UIP sollicite auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux des contributions volontaires qui servent à financer des projets et activités de coopération technique. Un tableau récapitulatif de ces recettes en 2013 est présenté ci-dessous (incluant les contributions du personnel à des fins de comparaison de dépenses) :

Recettes de l'UIP par source (base budgétaire)

	CHF (francs suisses)	%
Contributions mises en recouvrement	10 950 800	79%
Contributions du personnel	882 637	6%
Contributions volontaires	1 970 037	14%
Intérêts et autres recettes	84 288	1%
Total des recettes	13 887 762	



Dépenses

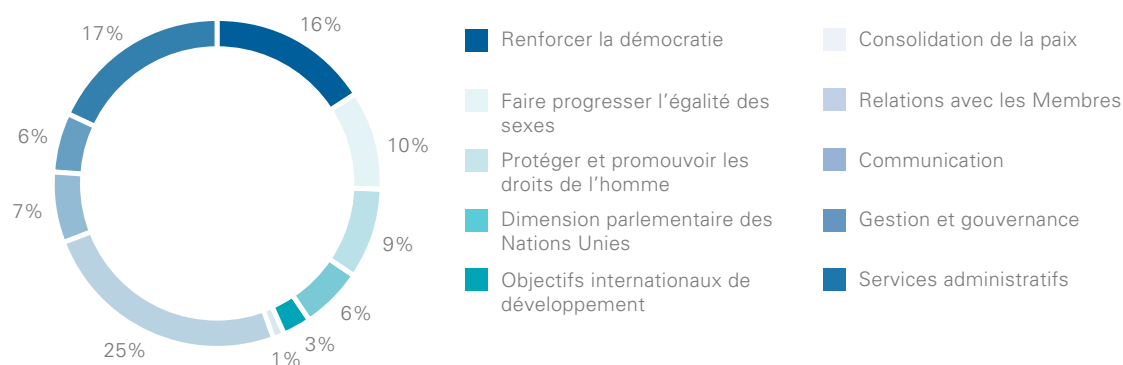
Les dépenses de l'UIP sont affectées à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. On trouvera dans le tableau suivant la ventilation de ces dépenses par objectif stratégique (les contributions du personnel y figurent à des fins de comparaison) :

Dépenses de l'UIP par objectif stratégique (base budgétaire)

	CHF (francs suisses)	%
Renforcer la démocratie	2 230 941	16%
Faire progresser l'égalité des sexes	1 328 312	10%
Protéger et promouvoir les droits de l'homme	1 281 535	9%
Dimension parlementaire des Nations Unies	805 260	6%
Objectifs internationaux de développement	449 685	3%
Consolidation de la paix	71 871	1%
Relations avec les Membres	3 360 956	25%
Communication	935 130	7%
Gestion et gouvernance	847 019	6%
Services administratifs	2 451 103	17%
Autres charges et suppressions	-67 816	0%

Total dépenses

13 693 996



Etats financiers

Les états financiers consolidés de l'UIP et de sa caisse de prévoyance fermée pour 2013 ont été établis dans le respect des Normes IPSAS, applicables à une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible. Les comptes de l'Organisation sont vérifiés annuellement par le vérificateur externe de l'UIP mandaté à cet effet par le Comité exécutif. Le vérificateur externe, issu d'un office national de vérification des comptes, est nommé pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

C'est la deuxième année que les états financiers de l'UIP englobent la Caisse de prévoyance fermée et ont été établis dans le respect strict des Normes IPSAS. Cette année, l'UIP a adopté les normes IPSAS 28-30 sur les instruments financiers, qui ont pris effet le 1er janvier 2013. Les chiffres présentés dans l'état de la situation financière 2012 ont été retraités afin de refléter une situation financière conforme aux Normes IPSAS au 1er janvier 2013.

On trouvera plus ample information sur les processus financiers de l'UIP, y compris ses états financiers et ses budgets consolidés annuels sur <http://www.ipu.org/finance-f/overview.htm>

Union interparlementaire et caisse de prévoyance fermée

État de la situation financière au 31 décembre 2013 en CHF (francs suisses)

	2013	2012 (chiffres retraités)
Actif		
Actifs courants		
Encaisse	6 825	5 989
Liquidités sur comptes courants	7 918 498	7 701 090
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	70 832	242 749
Dépôts à terme et comptes d'épargne	1 563 657	1 561 965
Total des liquidités et équivalents	9 759 812	9 511 793
Compte des sommes à recevoir		
- des Membres	952 480	1 053 859
- des donateurs	16 326	24 768
- Remboursements d'impôts	143 427	164 542
- Autres	13 758	61 913
- Total des comptes à recevoir	1 125 991	1 305 082
Investissements	10 758 980	11 131 606
Autres actifs courants	216 288	118 462
- Total des actifs courants	21 861 071	22 066 943
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
- Bâtiment et terrain	9 231 738	9 478 668
- Mobilier	60 707	61 267
- Équipement général	11 143	21 999
- Matériel informatique	106 543	127 061
- Véhicules	27 069	43 988
	9 437 199	9 732 982
- Total des actifs non courants	9 437 199	9 732 982
Total de l'actif	31 298 270	31 799 925

	2013	2012 (chiffres retraités)
Passif		
Compte des sommes à payer et des charges à payer	209 254	452 148
Avances de Membres	532 807	670 692
Recettes comptabilisées d'avance	1 693 293	1 640 243
Emprunts	189 600	189 600
- Total du passif courant	2 624 955	2 952 683
Emprunts à long terme	5 742 049	5 862 055
Caisse de prévoyance fermée	12 453 993	13 129 387
Autres avantages des employés	1 562 117	1 512 549
- Total du passif non courant	19 758 159	20 503 991
Total du passif	22 383 114	23 456 674

	2013	2012 (chiffres retraités)
Actif net		
Fonds réservés	500 518	425 332
Solde accumulé (Fonds de roulement après contribution)	8 414 638	7 917 919
Actif net	8 915 156	8 343 251

Union interparlementaire et caisse de prévoyance fermée

État des résultats financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 en CHF (francs suisses)

	2013	2012 (chiffres retraités)
Recettes		
Contributions des Parlements Membres	10 950 800	10 939 900
Contributions volontaires	1 970 037	1 511 344
Rapport des placements	618 921	679 693
Divers	29 674	39 071
Total des recettes	13 569 432	13 170 007

	2013	2012 (chiffres retraités)
Dépenses		
Personnel permanent	8 166 537	7'650 617
Personnel temporaire	1 837 382	1'693 238
Changement dans la provision pour la Caisse de prévoyance fermée	-651 254	-609 268
Voyages	1 488 975	1 406 338
Services contractuels	762 093	633 093
Dépenses de fonctionnement	747 441	813 305
Fournitures, matériel et équipement	153 733	158 766
Provision pour créances douteuses	-42 148	-26 801
Subventions et honoraires	112 412	86 570
Amortissement	336 631	329 378
Amortissement des dépenses	69 594	70 958
Per tes de change	16 131	19 059
Total des dépenses	12 997 526	12 225 255
Excédent/(déficit) de fonctionnement	571 905	944 753

Droit d'auteur © UNION INTERPARLEMENTAIRE 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire.

Le présent ouvrage est diffusé à condition qu'il ne soit ni prêté ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur.

Les demandes de reproduction ou de traduction en tout ou partie du texte de la présente publication seront accueillies favorablement. Elles doivent être adressées à l'Union interparlementaire. Les Parlements membres et leurs institutions parlementaires peuvent reproduire ou traduire en tout ou partie le texte de la présente publication sans autorisation, mais sont priés d'en informer l'Union interparlementaire.




ISSN 1997-8405

Original : anglais
Mise en page : Pitch Black Graphic Design
Imprimé en France par Courand et Associés



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

 +41 22 919 41 50
 +41 22 919 41 60
 postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Geneva – Switzerland
www.ipu.org